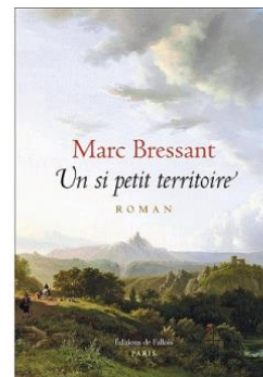


La trajectoire du docteur Molly à Moresnet-Neutre : du médecin à l'inventeur de nation

Cyril Robelin, doctorant à l'Université de Liège, laboratoire Traverses, journée d'étude, trajectoires individuelles au-delà des frontières UPEC, Créteil, 16 novembre 2017

" Frais émolu de l'Université de Tübingen, le docteur Wilhelm Molly ouvrit en 1865 un cabinet dans le *territoire neutre de Moresnet*. Un confrère lui avait dit que c'était un désert médical où il pourrait faire carrière. Un pari risqué: l'hygiène locale était particulièrement désastreuse, l'habitat tragiquement insalubre, la clientèle misérable. (...) En vérité, Molly devint à Moresnet le premier patriote au sens plein du terme. Sur cette terre massacrée par les hommes pour en vider les entrailles au plus vite, il éprouve l'envie d'installer quelque chose dont les habitants pourraient un jour tirer fierté. "

Marc Bressant, *Un si petit territoire*, Paris, Editions de Fallois, 2017, p.254-255



"Frais émolu de l'Université de Tübingen, le docteur Wilhelm Molly ouvrit en 1865 un cabinet dans le *territoire neutre de Moresnet*. Un confrère lui avait dit que c'était un désert médical où il pourrait faire carrière. Un pari risqué: l'hygiène locale était particulièrement désastreuse, l'habitat tragiquement insalubre, la clientèle misérable. (...) En vérité, Molly devint à Moresnet le premier patriote au sens plein du terme. Sur cette terre massacrée par les hommes pour en vider les entrailles au plus vite, il éprouve l'envie d'installer quelque chose dont les habitants pourraient un jour tirer fierté." (p.254)

Ces quelques lignes du romancier Marc Bressant dans son récent ouvrage *Un si petit territoire* met en avant un personnage qualifié comme le "premier patriote du territoire". En effet, si nul n'est prophète en son pays, les étrangers peuvent parfois faire figure d'hommes providentiels. Les cas qu'il est proposé d'étudier est assez singulier. Il s'agit du docteur Wilhelm Molly qui transforma en profondeur la vision que l'on a pu avoir d'un minuscule espace : le Territoire neutre de Moresnet. Il s'agit



<http://www.moresnet.nl/deutsch/geschichte/de.htm#Dr.%20Wilhelm%20Molly>



http://www.ltds.org/blog/blog_files/blogContents.php?categories=Border

d'un espace de 3,5 km² mal défini lors des Traités de Vienne (1815), attribué à la fois à la Prusse et aux Pays-Bas. Il reste indivis en raison de la découverte de la plus grande mine de zinc calaminaire d'Europe. Sa spécificité en a fait un laboratoire géopolitique.

Né en 1838, à Wetzlar, il s'installe en tant que médecin dans la partie prussienne du territoire. Il réussit à vaincre une épidémie de choléra et est nommé médecin officiel de la société exploitant le zinc. Il œuvre pendant toute sa vie pour donner plus d'autonomie à Moresnet. Il tente d'y introduire des timbres, d'imposer l'esperanto comme langue officielle et devient un des notables les plus respectés. Sa trajectoire montre tout l'apport qu'un territoire peut tirer de l'immigration et à travers son itinéraire comment les gens extérieurs transforment le territoire. Je propose donc de mettre en parallèle le parcours de Molly et l'histoire du territoire.

I De Wetzlar à Moresnet, l'attraction de la Calamine

1) Un jeune médecin prussien, un petit territoire oublié?



I De Wetzlar à Moresnet, l'attraction de la Calamine

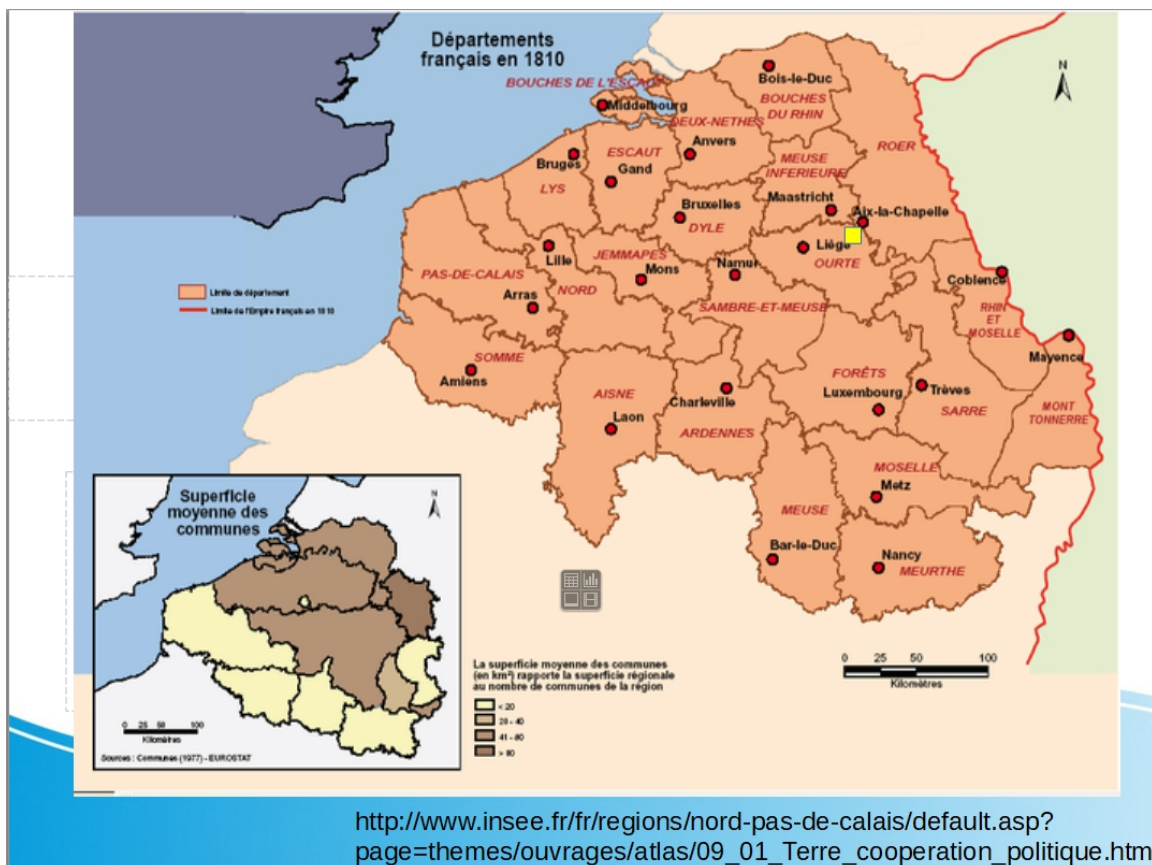
1) Un jeune médecin prussien, un petit territoire oublié? **Cartes Wetzlar, Prusse, Moresnet, articles traité de Vienne, traité de Limites**



https://en.wikipedia.org/wiki/File:Wetzlar_Stadteile_Karte.png



Guillaume Henri Frédéric Molly, ou plutôt Wilhelm Heirinch Friedrich Molly naît dans le centre de l'Allemagne dans le village de Blasbach, dans le cercle de Wetzlar aujourd'hui dans le Land de Hesse le 25 octobre 1838. Il voit le jour dans le contexte dans une ancienne ville libre d'Empire passé très récemment dans le giron de la prusse occidentale. Il choisit la médecine et passe un doctorat sur les problèmes respiratoires en particulier sur l'inflammation du larynx en latin sous le nom suivant :Guilelmus Henricus Fridericus Molly: De laryngitide crouposa. Dissertatio inauguralis medica. Lange, Berolini 1861, zugleich: Dissertation, Universität Berlin, 1861. L'ouvrage connaît une diffusion assez confidentielle mais est utilisé à l'Université de Strasbourg par exemple. Il travaille ensuite comme médecin militaire au sein de la garnison de Coblenze, où il rencontre sa future épouse Johanna bender. C'est en 1863 que commence véritablement l'histoire liée du docteur à notre territoire puisqu'il s'installe dans ce que l'on appelle le Moresnet prussien. Qu'est-ce donc que ce fameux Moresnet?



Après la bataille de Leipzig, la défaite de l'Empereur est inéluctable. Dès 1814, les armées coalisées investissent la région. Les Pays-Bas réclament donc la Belgique. La Prusse revendique les terres entre Meuse et Rhin. A la suite du Traité de Paris, dans un protocole daté du 31 mai 1814, les puissances se partagent les zones d'occupation. La Prusse administre provisoirement la rive droite de la Meuse. La rive gauche échoit aux troupes anglo-hollandaises. Le roi de Prusse proclame alors le 5 avril 1815, la prise de possession de territoires de l'ancien département de l'Ourthe : les cantons de Saint Vith, Malmédy, Cronenburg, Schleiden, Eupen et « une partie du canton d'Aubel, traversée par la chaussée de Liège à Aix-la-Chapelle ». Il faut donc comprendre ici, la mine de Moresnet. Ceci est confirmé par les traités de Vienne du 31 mai 1815 et par l'Acte final du 9 juin 1815. Toutefois, une erreur rédactionnelle va attribuer deux fois le même territoire à deux puissances différentes : les Pays-Bas et la Prusse. Il s'agit des articles 25 et 66.

Document 1 : Article 25 relatif à la frontière de la province rhénane de Prusse

Dans l'ancien département de l'Ourthe, les cinq cantons de Saint-Vith, Malmédy, Cronenburg, Schleiden et Eupen, avec la pointe avancée du canton d'Aubel, au midi d'Aix-la-Chapelle, appartiendront à la Prusse, et la frontière suivra celle de ces cantons, de manière qu'une ligne tirée du midi au nord coupera la dite pointe du canton d'Aubel, et se prolongera jusqu'au point de contact des trois anciens départements de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de la Roer. En partant de ce point, la frontière suivra la ligne qui sépare ces deux derniers départements, jusqu'à ce qu'elle ait atteint la rivière de Worm (ayant son embouchure dans la Roer), et longera cette rivière jusqu'au point où elle touche de nouveau aux limites de ces deux départements, poursuivra cette limite jusqu'au midi de Hillensberg, remontera de là vers le nord, en laissant Hillensberg à la Prusse, et, coupant le canton de Sittard en deux parties à peu près égales, de manière que Sittard et Susteren restent à gauche, arrivera à l'ancien territoire hollandais ; puis, suivant l'ancienne frontière de ce territoire jusqu'au point où celle-ci touchait à l'ancienne principauté autrichienne de Gueldres, du côté de Ruremonde, et, se dirigeant vers le point le plus oriental du territoire hollandais au nord de Schwalmen, elle continuera à embrasser ce territoire.

Document 2 : Article 66 relatif à la frontière du Royaume des Pays-Bas

La ligne comprenant les territoires qui composeront le Royaume des Pays-Bas, est déterminée de la manière suivante : elle part de la mer, et s'étend le long des frontières de la France du côté des Pays-Bas, telles qu'elles ont été rectifiées et fixées par l'article 3 du Traité de Paris du 30 mai 1814, jusqu'à la Meuse, et ensuite le long des mêmes frontières jusqu'aux anciennes limites du Duché de Luxembourg ; de là elle suit la direction des limites entre ce Duché et l'ancien Evêché de Liège, jusqu'à ce qu'elle rencontre (au midi de Deiffelt) les limites occidentales de ce canton et de celui de Malmédy, jusqu'au point où cette dernière atteint les limites entre les anciens départements de l'Ourthe et de la Roer ; elle longe ensuite ces limites jusqu'à ce qu'elle touche à celles du canton ci-devant français d'Eupen dans le Duché de Limbourg, et en suivant la limite occidentale de ce canton dans la direction du nord, laissant à droite une petite partie du ci-devant canton français d'Aubel, se joint au point de contact des trois anciens départements de l'Ourthe, de la Meuse Inférieure et de la Roer ; en partant de ce point, la ligne suit celle qui sépare ces deux derniers départements jusque là où elle touche à la Worm (rivière ayant son embouchure dans la Roer), et longe cette rivière jusqu'au point où elle atteint de nouveau la limite de ces deux départements, poursuit cette limite jusqu'au midi de Hillensberg (ancien département de la Roer), remonte de là vers le nord, et, laissant Hillensberg à droite, et coupant le canton de Sittard en deux parties à peu près égales, de manière que Sittard et Susteren restent à gauche, arrive à l'ancien territoire Hollandais ; puis laissant ce territoire à gauche, elle en suit la frontière orientale jusqu'au point où celle-ci touche à l'ancienne Principauté autrichienne de Gueldres, du côté de Ruremonde, et, se dirigeant vers le point le plus oriental du territoire Hollandais au nord de Schwalmen, continue à embrasser ce territoire.

Ainsi l'article 25 traite des frontières prussiennes ainsi :

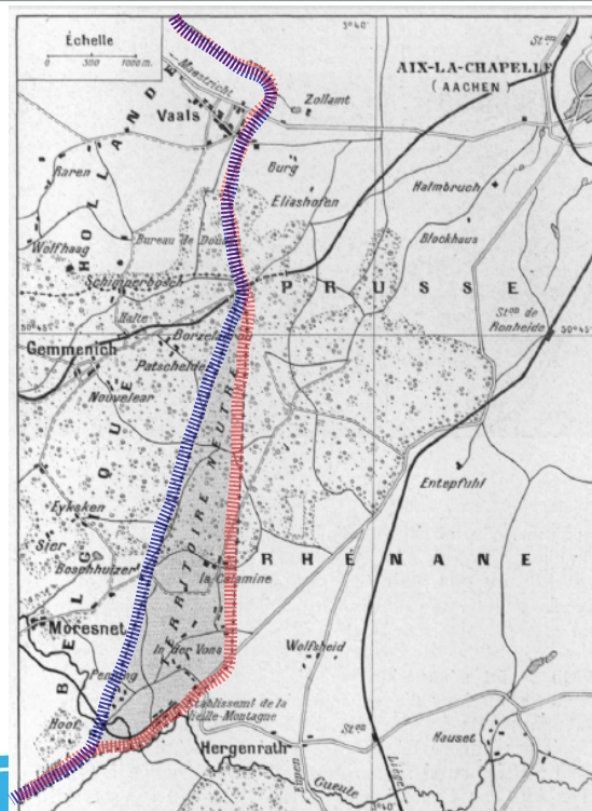
« Dans l'ancien département de l'Ourthe, les cinq cantons de Saint-Vith, Malmédy, Cronembourg, Schleiden et Eupen, avec la pointe avancée du canton d'Aubel, au midi d'Aix-la-Chapelle, appartiendront à la Prusse, et la frontière suivra celle de ces cantons, de manière qu'une ligne tirée du midi au nord coupera la dite pointe du canton d'Aubel, et se prolongera jusqu'au point de contact des trois anciens départements de l'Ourthe, de la Meuse-Inférieure et de la Roer. En partant de ce point, la frontière suivra la ligne qui sépare ces deux derniers départements, jusqu'à ce qu'elle ait atteint la rivière de Worm (ayant son embouchure dans la Roer) ...»

L'article 66 définit les limites des Pays-Bas de cette façon :

« entre les anciens départements de l'Ourthe et de la Roer ; elle longe ensuite ces limites jusqu'à ce qu'elle touche à celles du canton ci-devant français d'Eupen dans le Duché de Limbourg, et en suivant la limite occidentale de ce canton dans la direction du nord, laissant à droite une petite partie du ci-devant canton français d'Aubel, se joint au point de contact des trois anciens départements de l'Ourthe, de la Meuse Inférieure et de la Roer ; en partant de ce point, la ligne suit celle qui sépare ces deux derniers départements jusque-là où elle touche à la Worm (rivière ayant son embouchure dans la Roer)... »

Néanmoins personne ne souhaite vraiment rompre les alliances devenues de plus en plus fragiles entre les princes d'Europe. Il est donc décidé qu'une commission mixte prusso-néerlandaise, réunie à Aix-la-Chapelle réglera le problème. Si les Néerlandais cédèrent sur quelques points, comme Baelen, Welkenraedt ou Henri-Chapelle, ils se refusent à laisser les mines de zinc sous le contrôle prussien. Il est alors décidé que les frontières mal définies resteraient indéterminées. L'article 17 déclare :

DOLLOT René, «
Le Territoire de
Moresnet », in
Revue universelle,
Paris, Larousse,
1904, p. 19-20



Carte du territoire neutre de Moresnet.

« Du point d'intersection dont on vient de parler à l'art. 15, jusqu'au point de contact des trois départements, la ligne de démarcation restera indéterminée; les deux commissions n'ayant pu s'entendre sur la manière dont serait coupée la petite partie du canton d'Aubel, qui, d'après le traité du 31 mai et autres actes du Congrès de Vienne, doit appartenir au royaume de Prusse. Cette difficulté sera soumise à la décision des gouvernements respectifs, qui prendront, pour la terminer, telles mesures ultérieures qu'ils jugeront convenir.

En attendant cette décision, la frontière provisoire sera formée par la commune de Moresnet, de manière que la partie de cette commune située à gauche d'une ligne droite, à tirer du point de contact des trois départements, appartiendra, dans tous les cas, au royaume des Pays-Bas; que celle située à droite d'une ligne à tirer des limites du canton d'Eupen, directement du sud au nord sur le même point de contact des trois départements, appartiendra également, dans tous les cas, au royaume de Prusse; et qu'enfin, **la partie de cette même commune située entre ces deux lignes, comme étant**

la seule qui puisse être raisonnablement contestée, sera soumise à une administration commune, et ne pourra être occupée militairement par aucune des deux puissances; le tout sans préjudice de ce qui a été établi ci-dessus, relativement à la partie de Moresnet comprise entre la grande route et le canton d'Eupen, partie qui, par l'art. 14 cidessus, a déjà été cédée au royaume de Prusse. »

Le Traité des Limites d'Aix-la-Chapelle (1816)

L'article 17 déclare : « Du point d'intersection dont on vient de parler à l'art. 15, jusqu'au point de contact des trois départements, la ligne de démarcation restera indéterminée; les deux commissions n'ayant pu s'entendre sur la manière dont serait coupée la petite partie du canton d'Aubel, qui, d'après le traité du 31 mai et autres actes du Congrès de Vienne, doit appartenir au royaume de Prusse. Cette difficulté sera soumise à la décision des gouvernements respectifs, qui prendront, pour la terminer, telles mesures ultérieures qu'ils jugeront convenir.

En attendant cette décision, la frontière provisoire sera formée par la commune de Moresnet, de manière que la partie de cette commune située à gauche d'une ligne droite, à tirer du point de contact des trois départements, appartiendra, dans tous les cas, au royaume des Pays-Bas; que celle située à droite d'une ligne à tirer des limites du canton d'Eupen, directement du sud au nord sur le même point de contact des trois départements, appartiendra également, dans tous les cas, au royaume de Prusse; et qu'enfin, la partie de cette même commune située entre ces deux lignes, comme étant la seule qui puisse être raisonnablement contestée, sera soumise à une administration commune, et ne pourra être occupée militairement par aucune des deux puissances; le tout sans préjudice de ce qui a été établi ci-dessus, relativement à la partie de Moresnet comprise entre la grande route et le canton d'Eupen, partie qui, par l'art. 14 ci-dessus, a déjà été cédée au royaume de Prusse. »

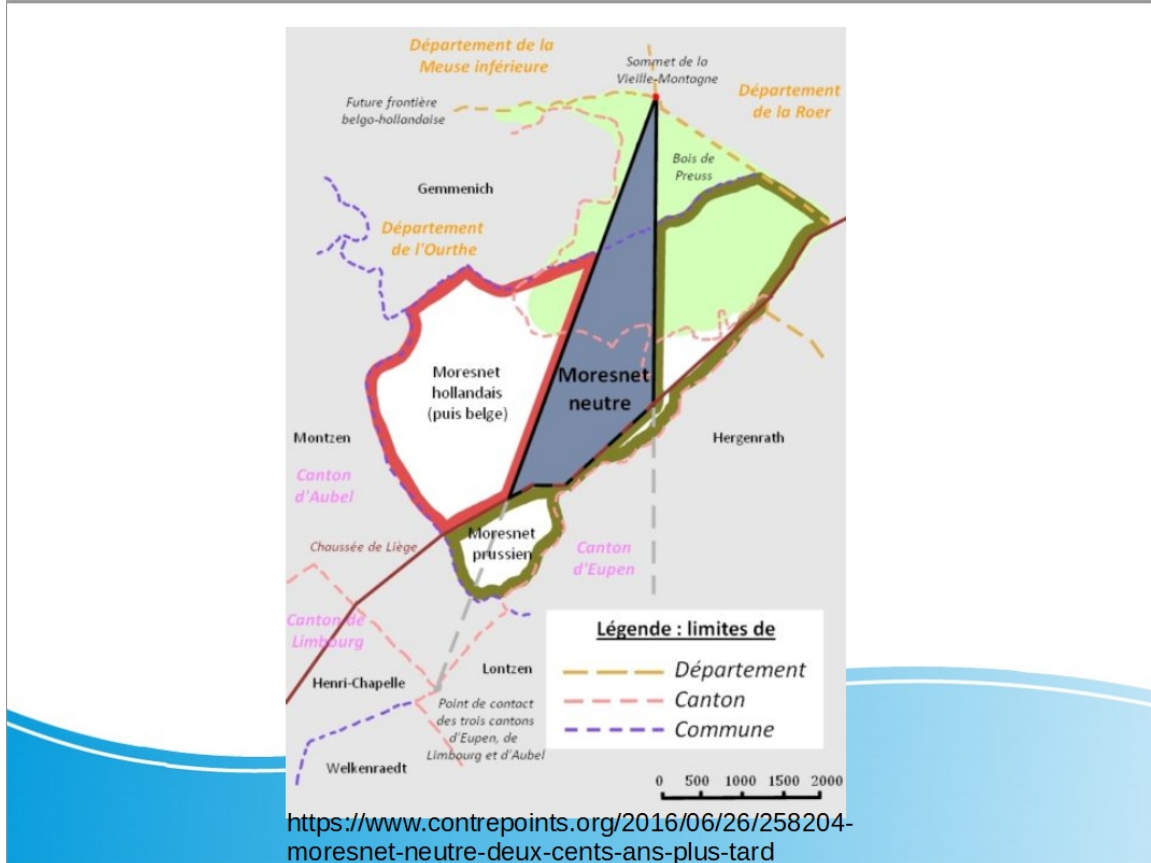
Le traité prend effet le 16 septembre 1816. Un triangle est donc administré à la fois par la Prusse et les Pays-Bas. Il est alors décidé que l'on réglerait le problème ultérieurement. Dans les premières années, les autorités tentent bien de trouver une solution. C'est seulement à partir de la fin du XIXe siècle, avec l'âge d'or du nationalisme que les protagonistes souhaitent à nouveau négocier. Ainsi, des rumeurs de règlements et de rencontres se propagent, comme en 1889 ou 1890. Même lors de la visite du Roi des Belges à Berlin en janvier 1904, Moresnet-Neutre semble avoir été évoqué. A chaque fois, la presse regrette une annexion par l'Allemagne, pourtant il n'en est rien. La

confusion autour du territoire demeure toujours vive, d'autant plus que cet état de fait crée en fait trois Moresnet.

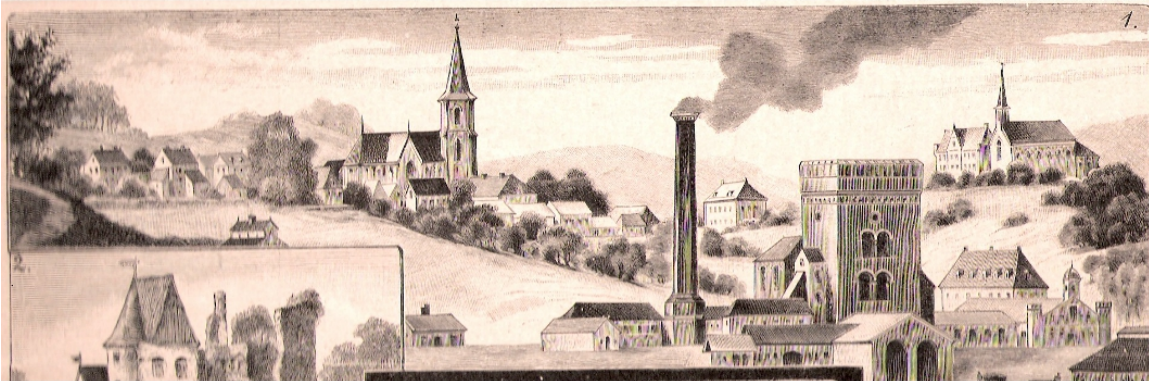
2) La rencontre d'un homme et d'un territoire: l'installation du docteur Molly dans les Moresnet

2) La rencontre d'un homme et d'un territoire: l'installation du docteur Molly dans les Moresnet **Différents Moresnet, gravure vieille Montagne, maladie,**

Il s'installe ensuite dans la combe de Preuss-Moresnet, partie prussienne de l'ancien village divisé en trois. En fait la commune de Moresnet est divisée en trois : un Moresnet que l'on appelle belge, *Preuss-Moresnet* et enfin un territoire indivis : Moresnet neutre. Le terme de « Neutre » est d'ailleurs dans un premier temps galvaugaudé. Il sera préférable de dire neutralisé, car il jouit d'une situation de non occupation militaire. Son succès est immédiat puisque la puissante société de la Vieille-Montagne lui demande d'être le médecin officielle.



C'est bien la Vieille-Montagne qui fait la pluie et le beau temps dans le territoire. En 1835, une première mine de zinc est ouverte. Les mines de calamine de Moresnet sont



Vue du territoire neutre de Moresnet, gravure allemande de 1890

exploitées par une société anonyme, celle de la Société de la Vieille-Montagne. Principal employeur du territoire neutre, il s'agit en effet d'un état dans l'état. Fondée en 1837 par des capitaux franco-belges avec un capital de 5 millions, elle compte dans un premier temps 932 ouvriers. Elle s'occupe, en bonne entreprise paternaliste du XIXe siècle, des affaires sociales, culturelles et religieuses (en bâtissant une église par exemple) de Moresnet. En 1847, elle crée une caisse de secours pour les ouvriers de la mine. La société connaît un véritable succès, jusqu'à devenir une des entreprises les plus puissantes d'Europe, en possédant notamment des sites en Allemagne, Belgique, Suède, France, Espagne et même en Amérique latine. C'est d'ailleurs grâce à ses mines que Moresnet jouit d'une certaine notoriété à l'étranger. En effet, lors des expositions universelles, des ouvriers, des machines et des échantillons sont présentés au public. Ainsi en 1855, un ouvrier reçoit une médaille pour son travail. Les machines sont parmi les plus révolutionnaires d'Europe. Moresnet devient un véritable pôle de développement dans la région et attire de nombreux travailleurs des pays alentours. Ainsi, à l'origine, on ne compte que 250 habitants. Mais le dynamisme des mines de la Vieille-Montagne et les privilèges fiscaux et politiques en font un pays de cocagne. Ainsi en 1901, le recensement est de 3038 habitants dont 1380 Allemands, 918 Belges, 308 Hollandais et 432 « Neutres ». Néanmoins, les conditions de travail sont difficiles et on compte de nombreux accidents comme en 1856 par exemple.

Il gagne véritablement en notoriété en réussissant à vaincre une épidémie de choléra. Mais sa mansuétude et son implication dans le territoire neutre (avec des soins gratuits et des visites à domicile) lui valent le surnom "d'ami du peuple". Ainsi, même lorsque les mines s'épuisent et la Vieille-Montagne perd de son importance, il reste un personnage incontournable du territoire neutre. En 1870, il est alors incorporé dans l'armée allemande comme médecin militaire dans la guerre franco-prussienne. Il revient alors s'installer dans le territoire neutre avec une vision des choses changées. L'horreur des combats l'a transformé. Son pacifisme est renforcé et souhaite désormais s'impliquer plus grandement à Moresnet, qu'il envisage comme un laboratoire.

On écrit de Verviers (Belgique), le 29 mars :
« Hier soir, vers sept heures et demie, une commotion semblable à un tremblement de terre a été ressentie en cette ville et dans nos environs. Ce matin nous avons appris qu'elle avait été produite par l'explosion d'un magasin à poudre situé à Moresnet, et nécessaire aux travaux de la Vieille-Montagne. On porte à neuf le nombre des victimes. Jusqu'à ce moment nous n'avons pas d'autres détails. »

Journal des débats politiques et littéraires, mercredi 2 avril 1856 p.2 « Paris »

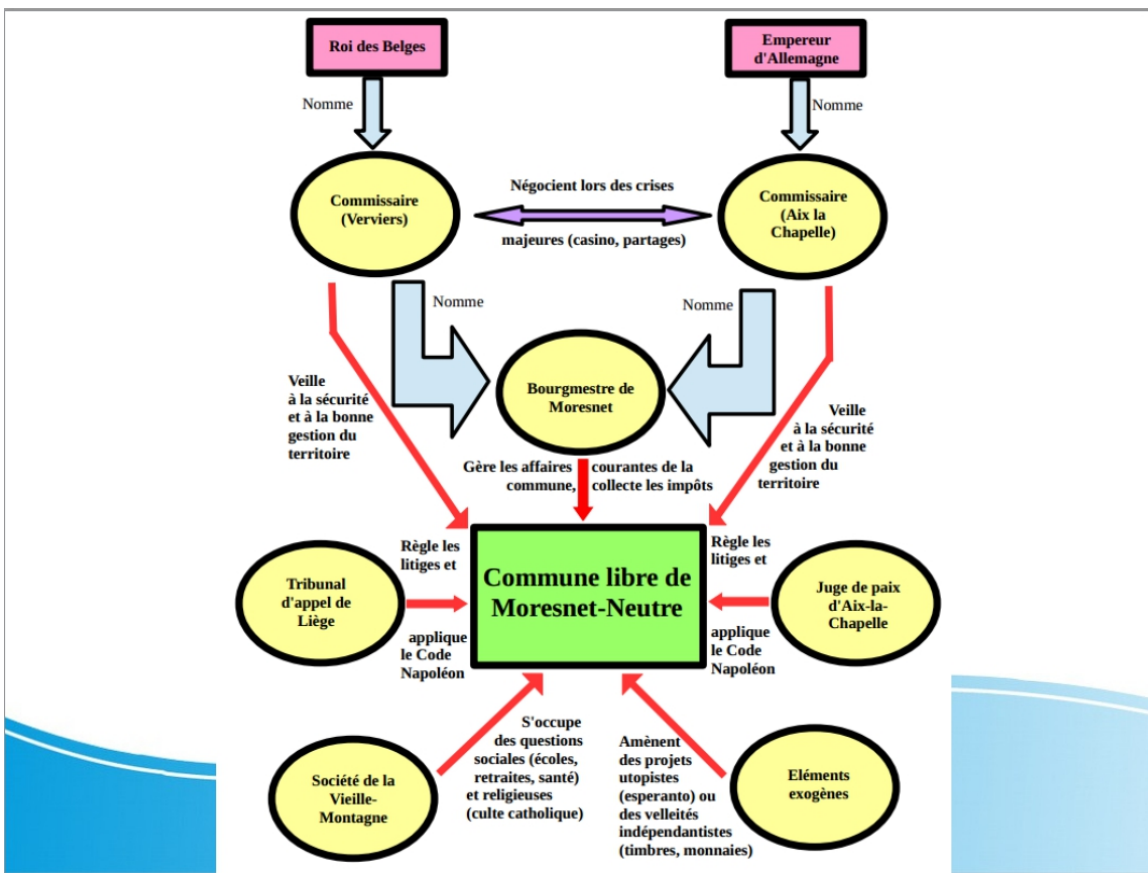
II Un notable du Territoire neutre de Moresnet: la force de l'autonomisation

1) Un étranger au pouvoir?

II Un notable du Territoire neutre de Moresnet: la force de l'autonomisation

1) Un étranger au pouvoir? **schéma des pouvoirs, articles Pall Mall Gazette, manuels scolaires, cartes postales**

Le docteur Molly devient très rapidement un proche du maire et l'un de ses conseillers. Le journal De Maasgouw le décrit alors comme un "bejaarde, beminnelijke dokter": un vieil et adorable docteur, très apprécié dans le territoire. Il devient un notable qui compte dans le conseil municipal. Néanmoins, différents pouvoirs se



disputent donc l'influence sur le territoire avec quasiment une séparation des pouvoirs. En effet, théoriquement ce sont le Roi des Belges et l'Empereur d'Allemagne qui prennent les décisions des pouvoirs exécutifs et législatifs. Néanmoins ils délèguent leurs pouvoirs à deux commissaires nommés, l'un à Verviers, l'autre à Aix-la-Chapelle. Ils veillent à la bonne gestion et à la sécurité du territoire, négocient lors des crises et surtout nomment un bourgmestre. Ce dernier est en théorie en charge à vie, gère les

affaires courantes de la commune et collecte les impôts (comme une taxe sur le revenu créée dès le 16 décembre 1859). Le Territoire n'a aucune légitimité historique ou dynastique. Moresnet n'était même pas un village, il a donc fallu créer l'administration communale, qui arrive finalement tard, en 1841. Le bourgmestre est alors choisi par les deux commissaires, belges et prussiens, et dispose d'un petit conseil municipal. Il doit faire le lien avec les commissaires en cas de problèmes inhérents à la commune. La presse le dépeint comme une sorte de président d'une république idéale, en comparant même le garde-chasse au seul représentant de l'armée du territoire. Il occupe un local prêté par la Société de la Veille-Montagne. Il est aidé de deux adjoints, le directeur de la fabrique de la Calamine, l'autre nommé par les deux commissaires. Dix membres supplémentaires sont nommés sur proposition du bourgmestre et du second adjoint (dont le docteur Molly).

Les institutions religieuses s'autonomisent également. Elles veulent devenir une entité face au pouvoir temporel. Ainsi, Moresnet a dû négocier pour devenir une paroisse unique, avec son église catholique, face aux Moresnet belge et prussien.

En ce qui concerne le domaine judiciaire, le tribunal d'appel de Liège et le juge de paix d'Aix-la-Chapelle règlent les litiges et appliquent le Code napoléon. La Société des mines de la Vieille-Montagne s'occupe de facto des questions sociales, comme la gestion des écoles ou du culte catholique.

Wilhelm Molly s'implique de plus en plus dans le territoire, le photographie, s'intéresse à l'histoire de la région et de ses habitants. il souhaite donner de plus en plus d'autonomie voire d'indépendance au petit triangle. Son action est concomitante avec une mouvement plus mondiale que j'appelle les Nations ex-machina.

Mais c'est sans doute dans le domaine des représentations politiques que la métamorphose est la plus visible. De territoire indivis, Moresnet devient peu à peu un territoire indépendant, la plus petite des républiques. C'est à la fin du XIXe siècle que le

LE PLUS PETIT ÉTAT EUROPÉEN

Si vous demandez à brûle-pourpoint à votre voisin, eût-il obtenu un prix de géographie en son jeune âge, quel est le plus petit Etat d'Europe, il répondra, neuf fois sur dix: c'est la république d'Andorre ou celle de Saint-Marin. Peut-être ira-t-il jusqu'à dire que c'est la principauté de Monaco.

Eh bien! ce n'est ni l'un ni l'autre de ces gouvernements connus. L'Etat qui tient en Europe le moins de place, c'est le territoire de Moresnet, situé entre la Belgique et l'Allemagne; c'est grand comme un mouchoir de poche, et si l'on dressait la carte d'Europe à une échelle qui permet de donner à la Prusse la dimension d'un âne, le territoire de Moresnet serait gros comme une puce.

Cet Etat liliputien est situé à moitié chemin de Verviers, à Aix-la-Chapelle, dans une charmante vallée qu'arrose une rivière connue sous le nom de la Gueule; ce cours d'eau s'épanche dans un lac, et au bord de ce lac s'élève un vieux bourg qui date au moins du temps de Charlemagne. Il y a certes lieu de s'étonner que l'indépendance de Moresnet se soit maintenue jusqu'à nos jours.

En voici la raison: Moresnet possède de riches mines de zinc. En 1815, une commission fut chargée de déterminer la frontière de la Prusse et du royaume des Pays-Bas. Les deux puissances réclamaient la mine. Des négociations, sans fin s'établirent, et comme on ne parvint pas à s'entendre, on finit par laisser à ce coin de terre son indépendance.

Moresnet compte aujourd'hui 800 maisons, dont quelques-unes sont des magasins fort bien approvisionnés; l'agriculture est florissante, et l'industrie locale permet à tous les habitants de vivre dans l'aisance.

Le « Grévy » de ce pays là se contente du titre modeste de bourgmestre. Il s'appelle M. Schmitz et occupe son office depuis deux ans. C'est un brave paysan, robuste et rubicond, propriétaire d'une des plus jolies maisons de la vallée et très fier de sa dignité souveraine. Il est dépositaire des archives de l'Etat, du plan cadastral de son territoire et des portraits de tous ses prédécesseurs. On le voit habituellement, le soir, boire débonnairement sa chope à la brasserie, en compagnie de son adjoint, à la façon du roi d'Yvetot, façon qui n'est point la pire.

Personne n'ayant le droit de vote à Moresnet, il n'y a ni partis ni luttes politiques. Les décisions sont habituellement prises à l'unanimité, et les choses marchent le mieux du monde.

Ses revenus suffisent pour équilibrer son budget, et l'armée se compose d'un seul homme, ce qui évite à la fois les pronunciamientos et les concentrations de troupes.

La Lanterne, samedi 2 octobre 1886 p.2 « Le plus petit état européen » 3451



F.I.C. Atlas de géographie physique et politique, Paris, Poussielgue frères, 1886



Abbé Dupont, *Cours de Géographie les cinq parties du monde et la France*, Paris, Charles Poussiègle, 1893 page 13

« Tournant de l'Etat-Nation » agit véritablement. On ne peut plus penser en dehors de ce critère. Ainsi sur les manuels d'écolier datant d'avant 1880, Moresnet n'apparaît pas. En 1886, le territoire de la Vieille-Montagne est un point. En 1893, Moresnet devient une surface, sans aucune dépendance apparente à la Belgique ou à l'Allemagne. Visuellement, le territoire est donc devenu un état totalement indépendant. De même, de nombreux reportages décrivent les petits états, comme Andorre ou le Liechtenstein ; Moresnet fait partie de ce catalogue. On trouve des choses analogues dans les atlas.

A partir de ce moment-là, Moresnet devient même un territoire imaginé. Il gagne une certaine notoriété à partir du moment où, en 1885, le *Pall Mall Gazette*, un journal britannique, publie un article qui présente le territoire à partir d'un article français. Ce dernier est repris par l'ensemble des titres mondiaux (Etats-Unis, Australie, Singapour, Brésil etc.). Désormais, il se dote d'une certaine visibilité.



<https://philapostelbretagne.wordpress.com/2016/07/16/connaissiez-vous-le-moresnet-neutre-1/>

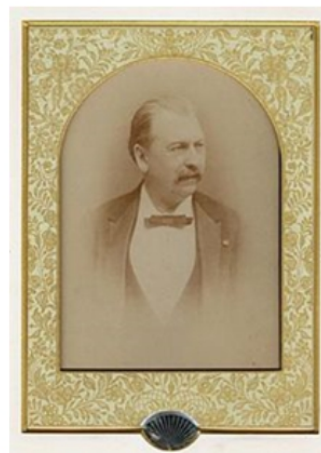


http://www.ltds.org/blog/blog_files/blogContents.php?categories=Border

2) "Comme une lettre à la poste" **Timbres 1ere avril, Timbres molly, Monnaie, drapeau**

2) "Comme une lettre à la poste"

L'affaire qui nous intéresse maintenant est issu d'une bonne blague belge. Il ne s'agit donc d'un poisson d'avril mis en place par Jean-Baptiste Moens (1833-1908), le fameux philatéliste belge. Le « premier marchand de timbre poste » souhaite surprendre ses amis et le monde du timbre poste. Il fonde ensuite sa propre revue, le *Timbre-Poste*, l'ancêtre de toutes les revues de philatélie en Europe, qui publie de 1863 à 1900 les principales nouveautés dans le monde du timbre.



Jean-Baptiste
Moens en 1886

Cyril Robelin, « Les timbres mort-nés de Moresnet » in *Timbres magazine*, avril 2012

Ces articles sont donc très souvent copiés. C'est notamment le cas de son collègue parisien Pierre Mahé qui lance lui aussi sa revue en 1864 sa propre revue philatélique, le *Timbrophile*, qui devient plus tard *la Gazette des timbres*. Moens l'accuse alors de plagier ses articles. Il souhaite alors le piéger. Il publie donc le 1er avril 1867 un canular. Un certain J. S. Neom lui a envoyé une lettre qu'il décide de publier. Le directeur de la poste du territoire de Moresnet., un certain Monsieur de Crack aurait décidé d'émettre une série de 4 timbres, d'une valeur de 12 et 20 centimes pour la Belgique et de 12,5 et 25 centimes pour la Prusse. Ces timbres seraient produits par la société bruxelloise Vish

et Livra. Le poisson d'avril a parfaitement eu l'effet escompté. Le Timbrophile publie un article sur les nouveaux timbres de Moresnet. Mahé aurait pourtant dû être beaucoup plus prudent et perspicace. En effet, en néerlandais Vish signifie poisson, et Livra est simplement avril écrit à l'envers = poisson d'avril. De même, il ne vous pas échappé que le rédacteur J S Neom est en fait le miroir de Moens J. La blague a pourtant fonctionné.

Toutefois, le directeur de la poste de Moresnet était bien factice, car il n'y a tout simplement pas de bureau de poste à Moresnet-Neutre. Il faut tout simplement qu'ils aillent soit dans la partie belge (Henri-Chapelle) ou la prussienne (Hebersthal) pour envoyer et recevoir du courrier. Il était donc simplement impossible et même impensable que des timbres spécifiques soient créés. Ainsi on utilise aussi bien les timbres prussiens que les timbres belges dans le territoire sans véritable tarifs différents. Les locaux choisissaient souvent les tarifs les plus avantageux en fonction des pays.

Les timbres « mort-nés » de Moresnet



Cependant, en cette fin de XIXe siècle, l'idée de Moens fait des émules. Pour être reconnu comme un territoire à part entière, les autorités réfléchissent à une solution. Ils décident alors d'émettre leurs propres timbres. Le pas est franchi le 5 octobre 1886. L'homme qui est derrière ceci n'est autre que notre bon docteur Molly. Il souhaite avec l'administration de la commune créer des timbres spécifiques à Moresnet. Ceux-ci n'auraient alors cours qu'au sein du triangle neutre. C'est clairement une marque d'indépendance. Il s'inspire alors clairement des timbres prussiens. Ils s'appuient alors sur la loi française, en vigueur dans le territoire, datant de 1711, qui stipule que l'état garde toujours le monopole des postes. Hors, le pouvoir ici est incarné par ce modeste conseil municipal.

Cette émission se compose de 8 timbres. Les valeurs sont 1 Pfennig (vert clair), 2 Pfennigs (bleu), 3 Pfennigs (violet), 4 Pfennigs (orange), 5 Pfennigs (brun clair), 10 Pfennigs (rouge carmin), 20 Pfennigs (gris) et 50 Pfennigs (rouge). Les motifs sont identiques à toutes les valeurs. Rien de bien représentatif du territoire si ce n'est le caractère bilingues de ces derniers « Territoire neutre de Moresnet, poste intérieur ». Il est à noter que les valeurs sont en Pfennigs, subdivisions de la Prusse, pays natal du docteur.

Le Bourgmestre avertit tout de même les deux commissaires et rédige un décret qui porte connaissance de la création de ces timbres. Le 19 octobre, les gouvernements, avertis par les commissaires décident de déclarer ces timbres comme non valables et les fait retirer de la circulation. Ils n'auront donc circulé que deux semaines avant d'être mis hors-circuits.

Le 29 janvier 1887, les gouvernements belges et prussiens décident tout de même de lâcher un peu de lest grâce à cette affaire en accordant un service postal à Moresnet-neutre. Plusieurs moyens ont été testés afin de distinguer ce trafic postal. Tout d'abord on tente de les reconnaître par une perforation du timbre. Cette solution est testée pendant 20 jours puis abandonnée. On teste ensuite différents cachets. Avec une encre de couleur noire. La mention « ausser cours » y est apposée.

Les monnaies de Moresnet



<http://www.numisbel.be/numisbel/numisbel.php?pr=44&cid=403&cid=14176&pg=2&search=>

Ce qui ressort de cette histoire amusante est bien cette volonté du docteur Molly de donner plus d'autonomie et de représentativité à Moresnet. Il en fait un état souverain, pratiquement indépendant avec "une volonté de vivre ensemble" qui se traduit par la mise en place de regalia. A ce titre, ces pièces de monnaies sont aussi intéressantes. Officiellement, Moresnet reste sous le régime de l'Empire français, où bien sûr le franc germinal à cours. Toutefois, dans la réalité, il est impossible de frapper des « napoléons », juste pour un si petit territoire. Dans les faits, Moresnet accepte de nombreuses monnaies, les francs belges et les monnaies germaniques. D'ailleurs les comptes de la communes sont libellés en francs belges.

La revue numismatique belge de 1867 les décrit ainsi des pièces de monnaie. Néanmoins, il est indéniable que ces pièces ne viennent pas du territoire neutre. Premièrement, il n'y a aucun atelier de frappe la-bas. Ensuite, la mention « Commune libre de Moresnet » n'est jamais utilisée par les autorités ou les habitants. De surcroît, les écus ne sont pas parfaitement exacts. Ces monnaies restent bien mystérieuses. Mais

un article publié dans le Temps, en 1876 permet peut-être d'éclairer cette affaire.

Le Progrès de l'Ain raconte que des pièces de 50 centimes à l'effigie du prince Louis-Napoléon, avec ces mots en exergue «Napoléon IV, empereur, » circulent dans le département. Nous avons nous-mêmes déjà raconté qu'une pièce de même espèce avait été apportée à la Chambre à Versailles et remise au sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur. On nous adresse au sujet de ces pièces les renseignements suivants « Ces pièces font partie d'une série de monnaies d'argent depuis la pièce de 5 fr. jusqu'à celle de 20 cent, émises par un Belge qui les fait frapper à l'étranger à l'usage des collectionneurs. Ces pièces ont la tranche cannelée, l'éditeur ayant reculé devant les frais d'une virole brisée qui devait porter les mots «Dieu protège la France.». Cet industriel, ancien employé de la Monnaie de Bruxelles, a été révoqué pour abus des coins de cet établissement. Il a fabriqué aussi une pièce de 2 francs pour la «commune libre de Moresnet », un bourg perdu entre la Belgique et la Prusse rhénane une pièce de 2 sous pour Orélie-Antoine Ier roi d'Auracanie et de Patagonie qui a dû faire bondir de joie l'ancien avoué de Périgueux, en palpant le seul monument peut-être de son éphémère royauté, et une pièce de 10 centimes pour la république du Val d'Andorre, entièrement inconnue dans cette contrée. Depuis quelques années déjà, on a fabriqué des pièces à l'effigie de Napoléon II pour ne pas laisser solution de continuité dans les monnaies de la dynastie Napoléon.

Le Temps Vendredi 25 août 1876 n°5609 p.3

Le Progrès de l'Ain raconte que des pièces de 50 centimes à l'effigie du prince Louis-Napoléon, avec ces mots en exergue «Napoléon IV, empereur, » circulent dans le département. Nous avons nous-mêmes déjà raconté qu'une pièce de même espèce avait été apportée à la Chambre à Versailles et remise au sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur. On nous adresse au sujet de ces pièces les renseignements suivants « Ces pièces font partie d'une série de monnaies d'argent depuis la pièce de 5 fr. jusqu'à celle de 20 cent, émises par un Belge qui les fait frapper à l'étranger à l'usage des collectionneurs. Ces pièces ont la tranche cannelée, l'éditeur ayant reculé devant les frais d'une virole brisée qui devait porter les mots «Dieu protège la France.». **Cet industriel, ancien employé de la Monnaie de Bruxelles, a été révoqué pour abus des coins de cet établissement. Il a fabriqué aussi une pièce de 2 francs pour la «commune libre de Moresnet », un bourg perdu entre la Belgique et la Prusse** rhénane une pièce de 2 sous pour Orélie-Antoine Ier roi d'Auracanie et de Patagonie qui a dû faire bondir

de joie l'ancien avoué de Périgueux, en palpant le seul monument peut-être de son éphémère royauté, et une pièce de 10 centimes pour la république du Val d'Andorre, entièrement inconnue dans cette contrée. Depuis quelques années déjà, on a fabriqué des pièces à l'effigie de Napoléon II pour ne pas laisser solution de continuité dans les monnaies de la dynastie Napoléon.

Le Temps Vendredi 25 août 1876 n°5609 p.3

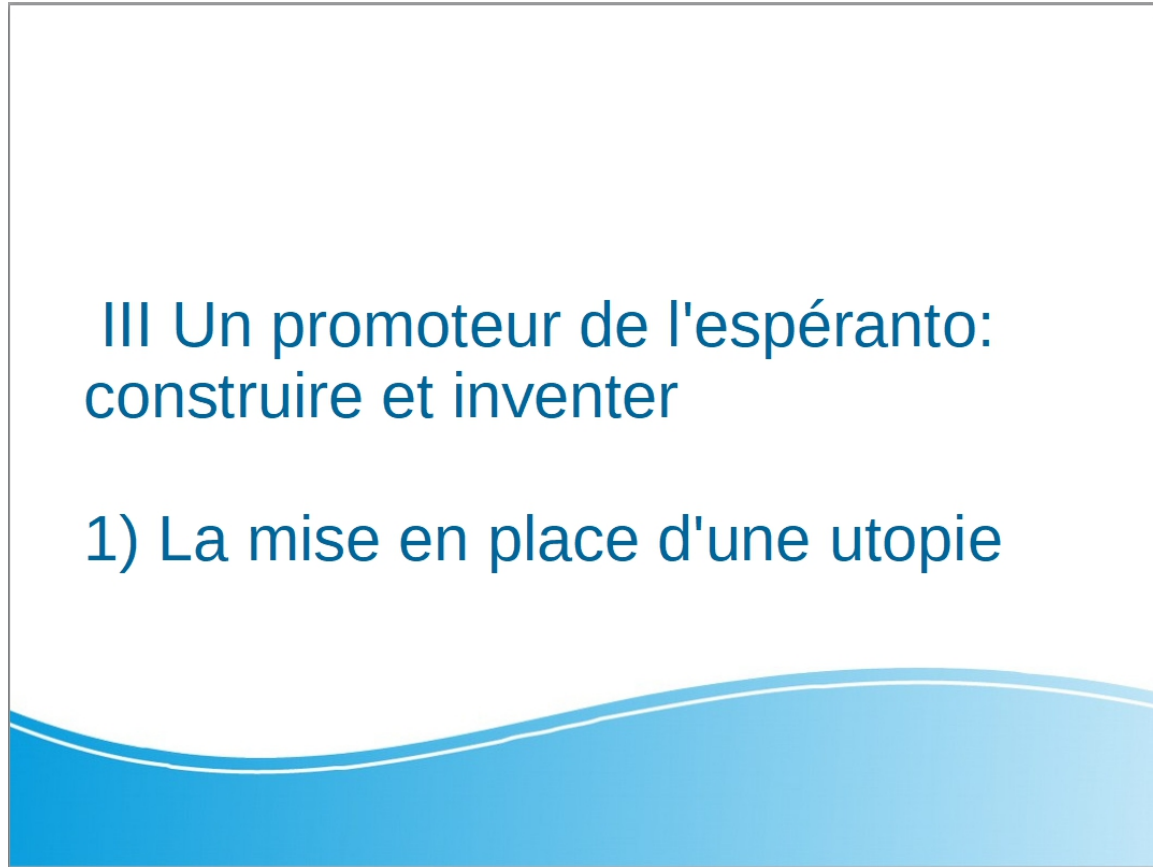
Le drapeau de Moresnet-Neutre



<http://drapeauxfrance.fr/FR/CRYPTARCHIES/moresnet.htm>

Ces pièces de monnaie sont avant tout destinées à un public de collectionneurs, comme c'est le cas pour Andorre ou Monaco. Elles n'ont officiellement pas cours. Toutefois, c'est avec empressement que les autorités belges et allemandes décident de les retirer. Ce qui est ici éclairant, c'est le changement de point de vue sur ce territoire. La fin du XIXe siècle voit se multiplier les émissions pour collectionneurs. Ces pièces de monnaies n'ont bien sûr aucune légitimité et il s'agit donc de contrefaçons. De même, la commune

ici se dote d'autres regalia comme ce drapeau. **Mais le docteur Molly souhaite aller encore plus loin.**



III Un chantre de l'espéranto: construire et inventer

1) La mise en place d'une utopie **Gustave roy et Zamenhof, Projet, article**

Moresnet est donc bien un territoire de frontières. C'est également un carrefour linguistique, puisque la Vieille-Montagne ressemble à une tour de Babel européenne. En effet, l'allemand coexiste naturellement avec le français. Mais le hollandais, le patois francique et wallon sont largement utilisés.

Moresnet-Neutre est un territoire qui a voulu se réinventer. **Les hommes qui sont derrière ceci ne sont autres que le docteur Molly, monsieur Beaufays et monsieur Crickboom. Leur combat est celui de l'espéranto.** Cette langue à vocation internationale est conçue à la fin du XIXe siècle par le polonais Ludwig Leiser Zamenhof, dans le but de faciliter les communications entre les Hommes. Polonais, mais faisant

Ludwig Zamenhof



https://fr.wikipedia.org/wiki/Ludwik_Lejzer_Zamenhof

partie de la communauté yiddish il fut très vite amené à rejoindre Moscou. Il parle ainsi de nombreuses langues et a parfaitement conscience qu'il faut établir une langue universelle. Il signe son projet en 1887 de *Lingvi Internacia* sous le nom de *Doktoro Esperanto* (le docteur qui espère) d'où le nom. Rapidement, la langue rencontra le succès, notamment dans les pays multiethniques que sont l'empire russe ou austro-hongrois pour pallier les difficultés de communications. Elle se diffuse ensuite au Japon, en Europe occidentale et aux Amériques. En 1905, le premier congrès mondial d'espéranto a lieu à Boulogne-sur-Mer. La langue n'est plus seulement écrite, elle devient parlée. L'étoile verte devient alors son symbole. **Elle fait des émules partout dans le monde, notamment en Allemagne. C'est donc ce docteur Molly qui met tout en œuvre.**

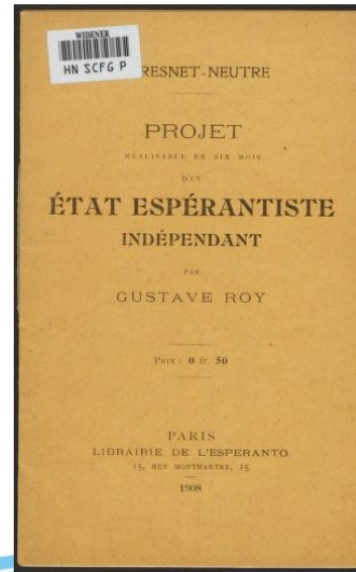
Il se met en rapport dès 1906 avec le professeur français Gustave Roy pour établir un état espérantiste, c'est donc tout naturellement qu'ils se tournent vers Moresnet-Neutre. En 1907, un Congrès espérantiste en Suisse met à l'étude un projet de capitale européenne à Moresnet. Cette même année il expose un projet dans la revue *l'espérantiste*. L'année suivante, du 15-23 août 1908, au Congrès espérantiste de

Gustave Roy



M. Gustave Roy

Le Petit parisien, 1908



Un état esperantiste.

L'espéranto compte déjà, au dire de ceux qui le parlent, plus de trente-cinq journaux et de cent mille partisans. Pour assurer son hégémonie définitive qui seule peut lui permettre de remplir sa mission, M. Gustave Roy, professeur au collège de Saint-Girons (Ariège), assure que le moment est venu de constituer en son honneur un Etat indépendant. Quels hommes demande M. Roy, ont le plus grand intérêt à la diffusion d'une langue universelle ? Ce sont évidemment les commis-voyageurs. Il faut les conquérir comme adeptes, les employer comme apôtres, et, pour cela, les réunir. M. Roy propose donc de créer à leur usage un Syndicat international qui aurait son siège officiel dans un pays indépendant et assez central pour communiquer aisément et vite avec le monde entier. Ce pays, M. Gustave Roy l'a trouvé. C'est le Moresnet, territoire neutre, situé à sept kilomètres d'Aix-la-Chapelle, aux confins de la Belgique, de la Prusse et de la Hollande. Le Moresnet-Neutre occupe une agréable vallée possédant un petit casino, des tramways électriques et 3.000 habitants, il n'est pas dépourvu de toute animation. Il suffirait de multiplier ces éléments de plaisir pour que le Moresnet-Neutre, où les voyageurs de commerce trouveraient par surcroît toutes les commodités d'une Chambre syndicale, devint une villégiature tout à fait attrayante. Les esperantistes-voyageurs se détourneraient au besoin de leur itinéraire pour passer quelques jours dans cet endroit unique où ils goûteraient, avec les avantages d'une absolue tranquillité politique, l'agrément de vivre entre confrères, entre amis, de discuter les intérêts communs et de parler esperanto. Rien n'empêche de penser qu'un bon nombre d'entre eux, séduits par cette vie heureuse, se fixeraient au Moresnet-Neutre, et que bientôt ils en deviendraient les maîtres. Dès lors, voilà fondé l'Etat indépendant, qui assure à l'Espéranto le pouvoir temporel et lui permet de traiter, de puissance à puissance, avec les autres langues. Voisin de Londres et de Hambourg, rendez-vous obligé des Belges, des Allemands et des Hollandais, au point de croisement des routes qui vont d'Espagne et de France aux pays scandinaves, de Suisse et d'Italie vers l'Angleterre et l'Amérique, cet Etat serait admirablement placé pour répandre à tous les vents du ciel la semence féconde. M. Roy a déjà groupé des adhésions il en accueillera d'autres avec empressement.

Le Journal des Débats politiques et littéraires, Vendredi 31 janvier 1908 p.1 « Un état esperantiste »

Dresde, Gustave Roy souhaite faire de Moresnet la capitale mondiale de l'espéranto. Deux ans plus tard, il organise une réunion d'information dans le local des Carabiniers (gendarmerie). Le village est réuni pour entendre les discours des deux hommes sur la création d'un état espérantiste: l'Amikejo (lieu de grande amitié). Il rédige ainsi un projet réalisable en six mois d'un état espérantiste . Il explique alors que les situations géographiques et linguistiques de Moresnet permettent un épanouissement de la langue internationale. De nombreux journalistes sont réunis dans la commune.

2) "L'Amikejo" **Amikejo, carte postal, article avion**

2) "L'Amikejo"

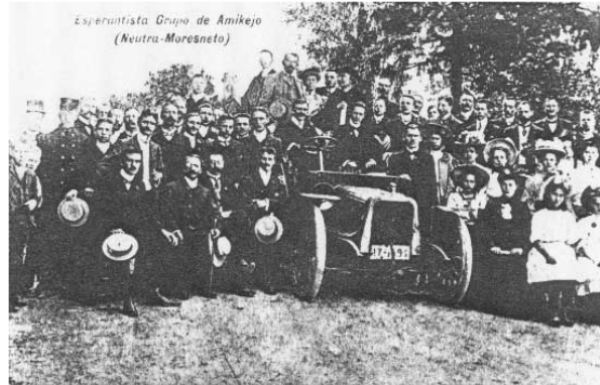


Les réalisations sont cependant bien minces. En novembre 1908, M. Schwob, riche négociant allemand, donne 10000 marks pour la réalisation du projet de Gustave Roy dans le but d'apaiser les tensions franco-allemandes, il les utilise pour créer une Ligue Internationale d'aviation. En février 1909, le Journal de Vienne signale que Moresnet est

L'AMIKEJO : l'hymne espérantiste



http://www.moresnet.nl/francais/volkslied_fr.html



http://www.moresnet.nl/francais/prenten_fr.htm

ÉCHOS

LIGUE INTERNATIONALE D'AVIATION

Sous l'influence de la crise franco-allemande, un riche négociant d'outre Rhin, M. Schwob, ami de la paix, vient de mettre à la disposition du professeur français Gustave Roy la somme de dix mille marks (douze mille quatre cents francs), destinée à l'œuvre pacifiste que les espérantistes tâchent de réaliser à Amikejo (Moresnet-Neutre).

Voici les principaux passages de la lettre du donateur :

« La grandiose manifestation de l'esperanto au Congrès de Dresde m'a gagné si bien à cette langue du moins aux tendances vraiment humaines de ses adeptes. Il est singulier que la majorité des hommes civilisés craigne de voir d'une heure à l'autre éclater une guerre générale, alors que la majorité des hommes civilisés est pacifiste. J'ajoute même que Sa Majesté l'empereur ne veut pas la guerre. « Le monde, » a-t-il dit dans un discours resté fameux, se trouve maintenant sous le signe du commerce. Voyez » comme au rayonnement de cet astre se fondent les » barrières qui séparaient les peuples et se dévelop- » pent entre eux des amitiés nouvelles. »

« Je ne voudrais pas être suspecté de faire une spéculation égoïste sur des événements où la vie de plusieurs milliers d'individus semble engagée. C'est pourquoi je vous prie instamment de taire mon nom. Je veux rester pour le public M. Schwob, tout court... »

M. Gustave Roy est d'avis qu'à l'heure actuelle rien ne symbolise davantage les amitiés entre peuples que les merveilleuses découvertes de l'aéronautique, qui suppriment les montagnes, les frontières, les distances. Par suite, les 12,400 fr. de M. Schwob deviennent le fondement d'une Ligue internationale d'aviation. Incessamment des souscriptions en faveur de cette ligue seront ouvertes dans des journaux espérantistes du monde entier. On peut se renseigner provisoirement auprès de M. Gustave Roy, professeur à Saint-Girons (Ariège).

« Echos », *Journal des débats*,
vendredi 13
novembre 1908, p.2

le siège de plusieurs institutions internationales, alors que la réalité est beaucoup plus modeste. On organise également un concours d'aviation qui consiste à survoler trois pays de langues différentes (Allemagne, Belgique et Pays-Bas). Le point de départ est Moresnet-Neutre. L'hymne, la marche *Amikejo*, créée par Willy Huppermanns reste un peu dans les mémoires. Cependant, jamais vraiment l'espéranto ne fut pratiqué par les habitants de Moresnet-Neutre qui préfèrent vivre dans une Babel où l'on se comprend finalement tant bien que mal. C'est bien la première guerre mondiale qui va couper court à ces ambitions. Il faut attendre 1960 pour que l'Allemand soit reconnue langue officielle.

CCL: Traité de Versailles **Articles**

Conclusion



L'épilogue de cette curiosité est finalement rapide.

Le 4 août 1914, l'Allemagne viole en même temps la neutralité de la Belgique et de Moresnet. Elle comptait alors 4668 habitants. Pendant toute la Grande Guerre, le territoire est occupé par les troupes de Guillaume II. Un décret du ministère prussien

des Affaires étrangères, daté du 27 juin 1915, annonce la décision d'exercer désormais seul la souveraineté sur le Territoire neutre de Moresnet. En 1916, elle est alors rattachée à la zone de langue allemande. Dès novembre 1918, les Moresnetois rédigent une demande solennelle de rattachement au royaume de Belgique. Le 3 janvier 1919, le 15^e bataillon pénètre dans le Moresnet prussien. Néanmoins, il faut attendre les négociations de Versailles pour trouver une solution définitive.



La Croix, 1919

Dès le 7 mars 1919, la Commission des affaires belges tient séance sur le territoire neutre. Toutefois, les Belges souhaitent ajouter à Moresnet-Neutre, *Preuss-Moresnet* et ses bois en guise de réparations aux dégâts et à l'occupation. Les cantons d'Eupen et de Malmedy sont aussi réclamés par la Belgique. D'ailleurs, les troupes belges occupent Moresnet, Eupen et Malmedy le 26 mai 1919. Finalement, les Moresnet sont rattachés à la Belgique par les articles 32 et 33. L'article 34 spécifie que les districts d'Eupen et de Malmedy seront soumis à un plébiscite. En 1940, Hitler rattache au III^e Reich Eupen, Malmedy et Moresnet, preuve que le territoire est encore contesté. Après son retour à

la Belgique en 1945, les cantons de l'est doivent attendre les années 60 pour que les Germanophones disposent d'un statut particulier. Aujourd'hui, le territoire cultive son histoire et sa différence au sein d'une Belgique qui se déchire sur les questions linguistiques.

Quand au docteur Molly, il meurt presqu'en même temps que le territoire. Il s'éteint le 18 février 1919, pendant les négociations de paix. Il est enterré dans l'église évangélique de Moresnet Prussien, devenu Neu-Moresnet: Le nouveau Moresnet où il repose dans une tombe qui lui rend hommage, lui l'étranger, l'inventeur de la plus petite nation du monde.



<http://users.belgacom.net/esperanto/Kelmis/Promenae/Imolly.html>